

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5370>



Stage Conseil d'Administration organisé par le SNES 21 et le SNES 71

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - A la Une en Saône-et-Loire -



Publication date: vendredi 8 septembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

STAGE CONSEIL D'ADMINISTRATION organisé par le SNES 21 et le SNES 71

LUNDI 16 OCTOBRE 2017 à DIJON

ouvert à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués.



Depuis quelques années, le fonctionnement des CA évolue et s'avère souvent problématique, le Chef d'établissement tentant de réduire la marge de manœuvre des membres élus, notamment des représentants enseignants.

Or, le CA reste légalement la seule instance décisionnelle ; elle doit fonctionner démocratiquement et elle constitue un contre-poids qui peut être efficace face au pouvoir du Chef d'établissement. Encore faut-il bien en connaître l'organisation, le périmètre et les modalités d'intervention, les moyens de l'utiliser pour réellement défendre les intérêts des personnels et des élèves.

C'est pourquoi nous proposons aux élus, syndiqués ou non, un stage de formation consacré au fonctionnement du CA : il complétera celui de l'an dernier en traitant de manière sélective et approfondie les questions concernant :

- le budget et le compte financier
- la préparation de rentrée avec la répartition de la DHG

Ces sujets sont souvent considérés comme opaques et compliqués par les collègues élus ; il sont pourtant lourds d'enjeux pour le fonctionnement des établissements. Il est donc nécessaire d'en comprendre les bases afin d'être à même d'intervenir plus efficacement en séance, voire d'infléchir les choix proposés par l'équipe de direction selon les optiques syndicales du SNES-FSU. Nous pourrions mettre en commun nos expériences de fonctionnements au sein du CA.

Vous trouverez le détail de l'organisation et des contenus du stage sur la présentation en pièce jointe, ainsi que le formulaire de demande d'autorisation d'absence.

Attention ! il est impératif de rendre ce formulaire avant le 16 Septembre (un mois jour pour jour avant le stage) au secrétariat de votre établissement.

Remarque : toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Contenu, bulletin d'inscription et modèle d'autorisation d'absence

Merci aux responsables de S1 d'afficher la présentation du stage sur le panneau syndical. Le stage est ouvert aux syndiqués et aux non syndiqués, comme tous les stages proposés par le SNES.

En vous souhaitant une bonne rentrée et au plaisir de vous revoir,
cordialement,

Le secrétariat du S2-21 et S2-71



Fédération Syndicale Unitaire